

10 août 2026

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 10 août 2026
à dix-huit heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur la Mairesse, Madame Mélanie Boyer et les Conseillers
suivants :

Philippe Boivin, Daniel Lafleur, Robin Pilon, Gabriel Marakis;

Sont absents les conseillers Tyna Mathews et Jean Denis

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur la
Mairesse au fauteuil, le Greffier-trésorier et Directeur général Normand Dupont et le Directeur
général adjoint Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (quorum).
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Dépôt de documents / Correspondance :
 - a) Aucun
7. Avis de motion et Dépôt projet de règlement :
 - a) Aucun
8. Adoption de Règlements :
 - a) Aucun
9. Commission des SERVICES ADMINISTRATIFS :
 - a) Désignation d'une nouvelle voie de circulation ;
 - b) Appui pour conserver le bureau de poste de la Ville de Thurso ouvert ;
10. Commission de la QUALITÉ DE VIE et de la CULTURE :
 - a) Rapport de la Commission de la qualité de vie et de la culture ;
 - b) Embauche de préposés aux buts à l'aréna Guy-Lafleur 2026-2027 ;
 - c) Activités et loisirs pour 2026-2027 ;
 - d) Remerciement des étudiants durant l'été 2026 ;
 - e) Rejet de l'Appel d'offres public 2026TH-FP02 : *Réfection du système de filtration de la piscine municipale* ;
 - f) Prolongation des ententes HLM avec la SHQ ;
 - g) Résultat de l'Appel d'offres public 2026TH-SC01 : *Réfection de la toiture de la salle communautaire* ;
11. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
 - a) Rapport de la Commission de la qualité du milieu ;
 - b) Acquisition et installation d'un compresseur d'air à l'usine de traitement de l'eau ;
 - e) ~~Résultat de l'Appel d'offres public 2026TH INV03 : Préparation des documents d'appel d'offres et devis technique relatifs à la vidange, au transport et à la disposition des boues des installations municipales.~~ RÉSOLUTION RETIRÉE
12. Commission du SERVICE D'URBANISME :
 - a) Rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
13. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - a) Rapport de la Commission de la sécurité publique ;
14. Rapport de la mairesse.
15. Varia / Affaires nouvelles :
 - a) Aucun
16. Parole au public sur les points de l'ordre du jour.
17. Levée de la séance.

10 août 2026

Rés. : 2026-08-488

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Madame la Mairesse, soit et est par les présentes adopté, en tenant compte du retrait du point 11 c), intitulé « Résultat de l'Appel d'offres public 2026TH-INV03 : Préparation des documents d'appel d'offres et devis technique relatifs à la vidange, au transport et à la disposition des boues des installations municipales ».

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-08-489

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des 13 et 24 juillet 2026 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance du Conseil municipal tenue le 13 juillet 2026 ainsi que de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 24 juillet 2026 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-08-490

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt par le greffier-trésorier et directeur général de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de juillet 2026 en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 03-2018 (*Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et délégrant certains pouvoirs de dépenser du conseil*) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : Tenue d'une période de questions :

Début à 18 h 02 ; Fin à 18 h 19.

Rés. : 2026-08-491

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement d'ensemble (PAE-2) accepté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de choisir des noms de voies reflétant l'histoire, le patrimoine et l'identité de la Ville de Thurso;

CONSIDÉRANT que le nom proposé rend hommage à l'histoire industrielle et forestière de Thurso, notamment aux scieries et aux moulins de transformation

10 août 2026

du bois qui ont largement contribué au développement de la municipalité au cours du XXe siècle;

CONSIDÉRANT que ce toponyme met en valeur un élément significatif du patrimoine local et contribue à préserver la mémoire collective;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal attribue le nom « Impasse des Moulins » à la nouvelle voie de circulation prévue au plan d'aménagement d'ensemble (PAE-2).

QUE la Ville transmette la présente résolution, accompagnée de la fiche de justification toponymique, à la Commission de toponymie du Québec afin d'obtenir l'officialisation de cette appellation.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-08-492

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a annoncé des compressions au service postal public, risquant de mettre fin à la livraison à domicile et au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et modifiant les normes de livraison du courrier;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a pris cette décision sans consultations publiques et de manière unilatérale avant la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes, ce qui prive de leur voix à ce chapitre les personnes qui seront les plus affectées;

CONSIDÉRANT que la fermeture des bureaux de poste pourrait conduire à l'érosion ou à la disparition des services fournis dans de nombreuses collectivités;

CONSIDÉRANT que ces compressions risqueraient d'affecter plus particulièrement les personnes âgées ou ayant une incapacité;

CONSIDÉRANT qu'il est vital que le gouvernement et que l'examen de mandat tienne compte du point de vue des municipalités sur les enjeux clés ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Thurso demande au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, qu'il prenne les mesures suivantes :

- l'arrêt immédiat des compressions de services en les remplaçant par d'autres façons d'augmenter les services et les revenus;
- la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada et du *Protocole du service postal canadien* de manière transparente, publique et approfondie;

10 août 2026

- la tenue immédiate d'un examen du mandat, et ce, avant que le gouvernement ne dévoile les plans de Postes Canada et autorise leur mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-08-493

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher des préposés aux buts à l'aréna Guy-Lafleur pour la période hivernale 2026-2027 afin d'assurer le bon fonctionnement des activités, des ligues, des locations et des événements tenus à l'aréna, ainsi que d'offrir un service sécuritaire et de qualité aux usagers ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'embauche de six (6) préposé.e.s aux buts, ainsi que des remplaçant.e.s, à l'aréna Guy-Lafleur au salaire minimum selon un horaire établi pour la saison 2026-2027:

- Marc-Antoine Villeneuve ;
- Thomas Labrosse ;
- Matéo Boucher ;
- Lucas Lavoie ;
- Angélique Champagne ;
- Jordan Goneau.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-08-494

CONSIDÉRANT la tenue d'activités et de loisirs pour 2025/2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel pour l'animation :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous :

- | | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|---------------|
| - Marie-France Proulx | Zumba | 70 \$/h |
| - Véronique Ménard | Yoga / Yoga sur chaise | 150 \$/h |
| - Daphnée Pilon et Laurie Rochefort | Cours d'initiation danse hip-hop | 60 \$ / cours |

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-08-495

CONSIDÉRANT le départ de ces étudiant.e.s pour la rentrée scolaire :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso remercie par la présente les étudiant.e.s ci-dessous pour le travail accompli et leur souhaite une excellente année scolaire :

10 août 2026

Camp de jour

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| - Nellie Vincent | - Gabrielle Boivin |
| - Claudie Gagné | - Léane Pilon |
| - Charlie Jade Ducharme | - Mégane Larivière Hamel |
| - Emiliy Lafleur | - Delphine Maillé-Payer |
| - Jade Desnommé | - Laurie Rochefort |
| - Coralie Champagne | - Raphaëlle Charron |
| - Jade Dupuis | |

Aide-moniteurs

- | | |
|---------------------|-------------------|
| - Romyane Pilon | - Laurence Vézina |
| - Lucas Desmon | - Malorie Boyer |
| - Maélie Villeneuve | |

Piscine municipale

- | | |
|---------------|-------------------|
| - Maya Pierre | - Rosalie Prévost |
| - Livia Lewis | |
| - | |

Cadets S.Q.

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| - Myriam Perreault-Aubé | - Noémie Constantineau |
|-------------------------|------------------------|

Travaux publics

- Jordan Goneau

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-08-496

CONSIDÉRANT que le projet de réfection de la piscine municipale avait été planifié en deux phases distinctes, soit la phase 1 visant la réfection du système de filtration et la phase 2 visant la réfection du bassin de la piscine;

CONSIDÉRANT la récente fermeture de la piscine municipale afin de vérifier l'état du bassin à la suite d'une perte d'eau importante et de s'assurer que celui-ci est sécuritaire;

CONSIDÉRANT qu'une inspection du bassin sera réalisée par une firme d'ingénieurs afin d'évaluer son état et de formuler les recommandations appropriées;

CONSIDÉRANT que les constats découlant de cette inspection pourraient démontrer qu'il est impossible ou inapproprié de réaliser les travaux de réfection du système de filtration indépendamment des travaux de réfection du bassin;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'attendre les conclusions de l'expertise technique avant d'aller de l'avant avec les travaux prévus;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public 2026TH-FP02 – *Réfection du système de filtration de la piscine municipale*, celles-ci ne répondant plus aux besoins actuels de la Ville compte tenu de la réévaluation du projet.

10 août 2026

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville de Thurso se réserve le droit de lancer un nouvel appel d'offres, selon les recommandations de la firme d'ingénieurs et les besoins réels qui découleront de l'évaluation complète de l'état de la piscine municipale.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-08-497

CONSIDÉRANT la convention d'exploitation intervenue entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Thurso et l'Office d'habitation de l'Outaouais relativement à l'administration du programme d'habitation applicable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler cette convention afin d'assurer la continuité des services et de l'administration du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso renouvèle la convention d'exploitation intervenue entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Thurso et l'Office d'habitation de l'Outaouais aux mêmes termes et conditions pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'à compter du 1er janvier 2027, cette convention soit renouvelée automatiquement d'année en année, selon les termes et conditions alors en vigueur et conformément à tout décret du gouvernement du Québec visant la reconduction du programme temporaire.

IL EST ENFIN RÉSOLU d'autoriser la mairesse ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Thurso, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-08-498

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 2026TH-SC01 pour la *réfection de la toiture de la salle communautaire*;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure fixée pour l'ouverture des soumissions, deux (5) soumissions étaient déposées, à savoir :

- Raymond Maîtres couvreurs	375 250.81 \$
- CRB Couvreur	210 613.07 \$
- Morin Isolation et Toitures Ltée	302 292.27 \$
- Groupe Raymond	242 942.18 \$
- Toitures L&L	228 800.25 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

Qu'à la suite de l'appel d'offres public 2026TH-SC01 pour la *réfection de la toiture de la salle communautaire*, le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission présentée par CRB Couvreur au montant de 210 613,07 \$ (taxes incluses). Cette soumission est conforme, la plus basse et la plus avantageuse.

10 août 2026

QUE la présente résolution et le devis d'appel d'offres font office de contrat et lient les parties.

QU'un budget soit autorisé et que cette dépense soit prise au surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-08-499

CONSIDÉRANT que le compresseur d'air actuellement en service à l'usine de traitement de l'eau nécessite un remplacement immédiat et est essentiel à l'opération de l'usine

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la continuité des opérations durant la période précédant la livraison et l'installation du nouveau compresseur, il est nécessaire de procéder à la location d'une unité temporaire.

CONSIDÉRANT que plusieurs soumissions ont été demandées et reçues par Aquatech afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour le remplacement du compresseur;

CONSIDÉRANT que la soumission d'Atlas Copco, numéro 70 11 586, datée du 17 juillet 2026, est jugée conforme aux besoins de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission d'Atlas Copco, numéro 70 11 586, datée du 17 juillet 2026, pour la fourniture, le transport et l'installation d'un nouveau compresseur d'air à l'usine de traitement de l'eau, au montant de 19 492,00 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la location d'un compresseur temporaire, incluant les frais de transport, de livraison, d'installation et de récupération, afin d'assurer le maintien des opérations de l'usine jusqu'à la mise en service du nouveau compresseur.

D'AUTORISER M. Hugo Blais, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la commande relative à l'acquisition du nouveau compresseur ainsi que tout document nécessaire à la location de l'unité temporaire et à l'exécution de la présente résolution.

D'AUTORISER les dépenses nécessaires à cette acquisition et à la location temporaire à même les postes budgétaires appropriés.02-412-00-631

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions sur les points de l'ordre du jour :

Début à 18 h 34 ; Fin à 18 h 46.

Rés. : 2026-08-500

MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

10 août 2026

QUE la présente séance soit levée à 18 heures 47.

Adoptée à l’unanimité.

Mélanie Boyer
Mairesse

Normand Dupont
Greffier-trésorier et Dir. gén.

Je, Mélanie Boyer , mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l’approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu’il contient au sens du l’article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Mairesse